

Un vrai statut pour l'animation volontaire

L'actualité est rarement sans ironie. 2011 est déclarée Année européenne du volontariat quand, dans le même temps, son principal support juridique pour l'animation volontaire en France, le contrat d'engagement éducatif, est remis en cause. C'est le moment de revendiquer un vrai statut pour les animateurs des accueils collectifs de mineurs

Une autre dynamique est également en marche, celle de la mobilité européenne des animateurs et animatrices volontaires qui demain sera une réalité. Cette mobilité suppose la création de passerelles et de reconnaissances entre des pays où les cultures et les dispositifs varient mais qui s'accordent sur l'essentiel dans une plate-forme commune.

L'année 2011 : Année européenne du bénévolat et du volontariat. La Commission européenne qui a lancé cette initiative, souhaite en faire, avec ses partenaires institutionnels et les réseaux associatifs un événement qui montre la place incontournable occupée par cette forme d'engagement dans la société d'aujourd'hui. De nombreuses manifestations auront lieu pour valoriser le bénévolat et le volontariat sous toutes leurs formes et dans tous les secteurs : le volontariat de service civique, le service volontaire européen, le volontariat de solidarité internationale, mais aussi, le volontariat avec les pompiers !

ET L'ANIMATION VOLONTAIRE ?

Elle a toute sa place dans cette grande opération de valorisation de l'engagement des personnes, des jeunes en particulier, dans un engagement volontaire, pour la prise de responsabilités, d'initiatives au service des autres, pour la réalisation d'actions solidaires, éducatives, qui contribuent au lien social. En effet, à travers l'animation volontaire notre société trouve une occasion de dire à une partie de sa jeunesse qu'elle a confiance en elle, qu'elle lui permet de prendre de vraies responsabilités, dans un cadre défini et avec des adultes qui les accompagnent. C'est une relation institutionnellement non hiérarchisée, indemnisée, construite sur un projet ponctuel, et à durée courte, prenant en charge les vacances collectives des enfants et des jeunes. Le problème est que l'animation volontaire, n'est qu'en partie reconnue dans le volontariat ! Aujourd'hui, elle se traduit par un dispositif, le contrat d'engagement éducatif (CEE) qui n'a jamais répondu totalement aux attentes pour le secteur des accueils collectifs de mineurs. Celui-ci propose un engagement volontaire traduit par un statut salarié avec des dérogations au code du travail concernant la question des repos. Ce dispositif fait l'objet d'une remise en cause par la Cour européenne de justice concernant le temps de repos minimum car « il ne prévoit pas de repos quotidien ou, au minimum de périodes équivalentes de repos compensateur adaptées aux contraintes particulières de l'exercice. » Ce CEE, s'il a permis de trouver en 2006 une solution technique pour le secteur, n'a pas résolu les questions du sens de l'engagement volontaire dans l'animation. Nous pensons qu'il est temps de réouvrir le débat au plan politique pour trouver une

solution alternative à la situation présente et définir un statut du volontariat dans l'animation, totalement déconnecté du droit du travail comme c'est le cas pour d'autres dispositifs d'engagement volontaire tels le volontariat de service civique, le service volontaire européen.

SON AVENIR EST EUROPÉEN

L'Année européenne du bénévolat et du volontariat se situe aussi dans un contexte où l'animation volontaire occasionnelle est en phase de reconnaissance et de valorisation. Une dynamique est en marche, la mobilité européenne des animateurs et animatrices volontaires sera demain une réalité. Nous partageons, en termes de structuration et de réglementation ce concept du volontariat dans l'animation des accueils collectifs de mineurs pendant les temps dits de loisirs, qui existe sur le plan européen, sous différentes formes, appellations, au travers des différentes cultures, réalités et divers dispositifs. Les Ceméa portent avec plusieurs partenaires européens, une plate-forme pour l'animation volontaire en Europe. L'idée fait son chemin ! La reconnaissance de la prise de responsabilités éducatives par des « amateurs », engagés, reconnus par les institutions et les adultes qui les accompagnent, est un objectif partagé par les acteurs éducatifs européens. Les politiques aussi, puisqu'il est en est question dans une résolution du Conseil de l'Union européenne relative au domaine de la jeunesse pour la période 2010-2018. Le moment est venu, revendiquez d'être reconnus, en cette année symbolique, comme de véritables volontaires éducatifs.

Vincent Chavaroche

[Les Cahiers de l'Animation n°74](#)